



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V_DEL_240328_7-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	4	10

Date de convocation le **21 mars 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_240328_7

Attribution du contrat de concession de service public portant sur la gestion, l'exploitation et l'entretien d'un établissement d'accueil du jeune enfant - Crèche Marie-Louise Saby

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Yvette **JANIN** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, David **LAÏB** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY**

Absents :

Kaoutar **DAHOUIM**, Dehbia **DJERBIB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Thierry **ELIEN**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la crèche Marie-Louise SABY d'une capacité de 44 places.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande publique, une procédure de passation d'un contrat de concession (procédure simplifiée) a été lancée par un avis d'appel public à la concurrence publié le 22 septembre 2023 au BOAMP n°23-132392 et sur la plateforme AWS.

Deux candidats ont remis leurs candidatures et leurs offres dans les délais fixés dans l'avis de concession et rappelés dans le règlement de la consultation des candidatures et des offres publié sur la plateforme de dématérialisation <https://marchespublics.grandlyon.com/> (date limite de remise des plis au 27 octobre 2023 à 16h00).

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 4 janvier 2024 pour examiner les candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre puis analyser les offres soumises afin de rendre un avis circonstancié.

Au vu de l'avis formulé et du classement opéré par la ladite Commission de Délégation de Service Public sur les offres remises par les deux candidats, l'autorité territoriale a décidé d'engager des négociations avec le soumissionnaire placé en tête.

Au cours de ces négociations orales et écrites, le candidat a répondu à un certain nombre de questions et a proposé une offre optimisée tant sur les plans technique que financier.

Il est proposé de retenir la Société LA MAISON BLEUE classée en première position à l'issue du classement des offres finales et de lui confier la concession de service public pour une durée de cinq ans un mois et quatre jours à compter du 27 juillet 2024 et ce jusqu'au 31 août 2029.

La période du 27 juillet 2024 au 26 août 2024 permettra la tenue d'une phase de préfiguration nécessaire à la mise en place du service, la reprise du personnel et l'organisation d'une crèche d'été destinée à accueillir les enfants dont les parents résident sur le territoire et qui travaillent durant cette période, et ce pour une durée de quinze jours.

L'accueil des enfants sous contrat à l'année se fera à compter du 26 août 2024.

En vertu des articles L1411-5 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments suivants ont été adressés aux conseillers municipaux le 12 mars 2024, soit 15 jours francs en amont de la séance :

- le projet de contrat de concession et ses annexes,
- les rapports de la commission de délégation de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de retenir LA MAISON BLEUE, pour la concession de service public relative à l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise SABY du 27 juillet 2024 au 31 août 2029.
- approuver le contrat de concession de service public ;
- autoriser madame la maire à signer le contrat de concession de service public, tout les documents y afférent et à accomplir les dernières formalités de la procédure de passation de ce contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V_DEL_240328_7-DE



Après avoir délibéré, décide,

- de décider de retenir LA MAISON BLEUE, pour la concession de service public relative à l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise SABY du 27 juillet 2024 au 31 août 2029.
- d'approuver le contrat de concession de service public ;
- d'autoriser madame la maire à signer le contrat de concession de service public, tout les documents y afférent et à accomplir les dernières formalités de la procédure de passation de ce contrat.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	30	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	3	Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 28 mars 2024.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT